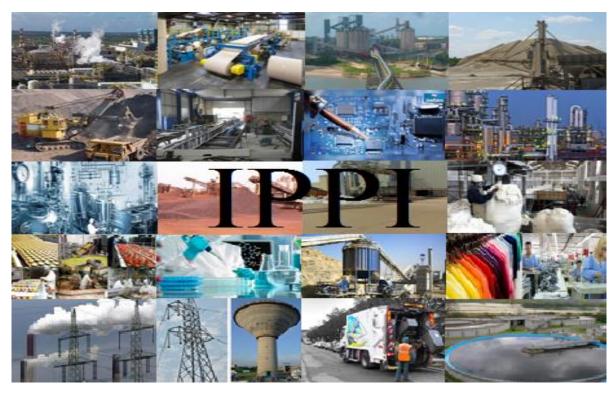




INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Février 2023



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celuici est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 83,8%.

ANALYSE D'ENSEMBLE: Une hausse des prix de production industrielle

L'activité industrielle est marquée, en février 2023, par une diminution de 0,2% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution est en relation avec le repli des prix des produits des industries extractives (-1,4%). Toutefois, une progression des prix des produits manufacturiers (+0,2%) et une stabilité des prix des produits des industries environnementales et de l'électricité, eau et gaz est enregistrée sur la période sous revue.

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton ont bondi de 2,1% en février 2023, sous l'effet de l'appréciation des prix des produits extractifs (+3,5%) et de ceux des produits manufacturiers (+1,9%). Sur les deux premiers mois de 2023, les prix de production industrielle ont augmenté de 3,5% comparativement à leurs niveaux à la période correspondante de 2022.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix sont restés stables en variation mensuelle. En revanche, ils ont progressé de 5,9% en variation annuelle et de 13,0% en cumul sur les deux premiers mois de 2023.



Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC



ANALYSE SECTORIELLE

Une baisse des prix des produits des industries extractives

En variation mensuelle, les prix des produits des industries extractives ont baissé de 1,4% au mois de février 2023. Cette évolution est en relation avec le repli des prix des autres produits des industries extractives (-3,8%) et des minerais métalliques (-0,3%).

En glissement annuel, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 3,5%, en février 2023.

210 190 170 150 130 110 90 70 50 juin-20 juin-21 oct.-18

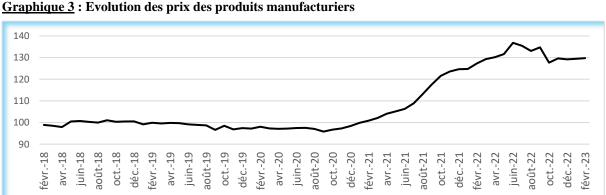
Graphique 2: Evolution des prix des produits des industries extractives

Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une hausse des prix des produits manufacturiers

Au mois de février 2023, les prix des produits manufacturiers ont augmenté de 0,2% en variation mensuelle sous l'effet de la hausse des prix du raffinage et de la cokéfaction (+6,9%) et des produits agro-alimentaires (+0,6%). En revanche, il est noté une baisse des prix des produits métallurgiques et de fonderie (-1,5%), chimiques et pharmaceutiques (-1,5%) et ceux des matériaux minéraux (-0,3%).

Relativement au mois de février 2022, les prix des produits manufacturiers ont augmenté (+1,9%) au mois sous revue, sous l'effet, particulièrement, de l'accroissement des prix du cuir travaillé et articles de voyage, chaussures (+43,4%), des produits agro-alimentaires (+5,7%) ainsi des matériaux minéraux (+3,2%).



Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC

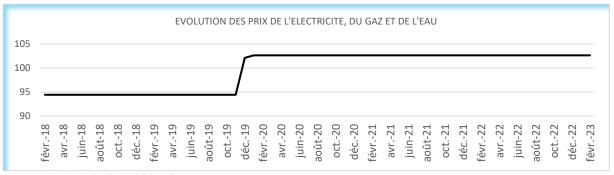
Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant, B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Une stagnation des prix de l'électricité, gaz et eau

En février 2023, les prix de l'électricité, gaz et eau sont restés stables en variation mensuelle et annuelle en relation avec la stagnation des prix de l'électricité et du gaz et celle des prix du captage et de la distribution d'eau.

Graphique 4: Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau

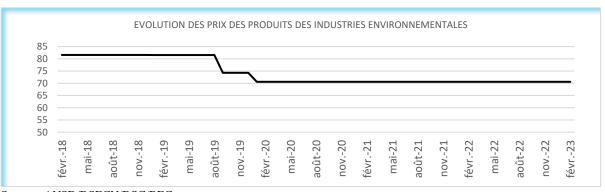


Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une stabilité des prix des produits des industries environnementales

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation en février 2023, en liaison avec la stabilité des prix des produits des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils n'ont également pas connu d'évolution.

Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales



Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC

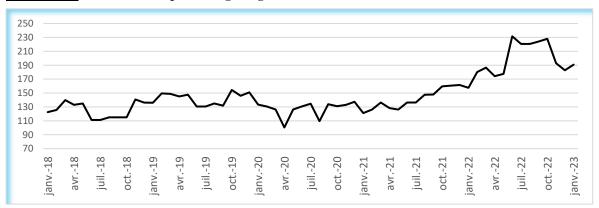
Une stagnation des prix de l'égrenage de coton

En février 2023, les prix de l'égrenage de coton sont restés constants en variation mensuelle et ont augmenté de 5,9% en glissement annuel.

6



Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton



Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC

6



<u>Tableau</u>: Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Fev-22	Oct-22	Nov-22	Dec-22	Jan-23*	Fev-23	Fev-23/ Jan22	Fev-23/ Fev-22
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont	188,3	209,7	196,1	194,3	197,6*	194,9	-1,4	3,5
07	Minerais métalliques	156,9	164,9	160,6	159,6	164,2	163,8	-0,3	4,4
08	Autres produits des industries extractives	218,5	269,9	235,0	231,7	229,4*	220,6	-3,8	1,0
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont	127,3	127,6	129,6	129,2	129,5*	129,7	0,2	1,9
10-12	Produits agro-alimentaires dont	123,4	128,6	128,7	128,5	129,6*	130,4	0,6	5,7
10	Produits alimentaires	130,2	136,2	136,2	136,1	137,4*	138,4	0,7	6,3
11	Boissons	74,6	74,7	74,7	74,7	74,7	74,7	0,0	0,1
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	111,6	111,6	111,6	111,6	111,7	111,7	0,0	0,1
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	26,3	37,5	37,5	37,5	37,7	37,7	0,0	43,4
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	100,8	100,8	100,9	100,9	100,9	100,9	0,0	0,0
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	121,9	121,5	127,2	111,5	110,8	118,4	6,9	-2,9
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont	144,7	111,4	131,9	127,3	122,1	120,3	-1,5	-16,9
20	Produits chimiques	155,8	103,1	132,7	126,2	113,9	113,9	0,0	-26,9
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	107,0	114,0	115,1	114,5	114,8	110,7	-3,6	3,5
23	Matériaux minéraux	105,8	108,6	110,2	110,3	109,5*	109,2	-0,3	3,2
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	211,0	225,7	204,9	214,9	202,8	199,7	-1,5	-5,3
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	210,9	226,8	204,4	215,3	202,0	198,3	-1,9	-6,0
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	153,8	154,3	153,6	152,8	154,0	157,2	2,1	2,2
31-33	Autres industries manufacturières dont	134,2	132,3	127,9	134,1	139,2	137,7	-1,1	2,6
31	Meubles et matelas	119,1	113,9	106,2	117,0	123,0	120,5	-2,1	1,2
32	Produits manufactures divers	150,4	152,7	152,7	152,7	156,2	156,2	0,0	3,9
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	0,0	0,0
35	Electricité, gaz	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	0,0	0,0
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0	0,0
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0
38	Déchets collectes, traites et élimines	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	130,9	134,7	133,8	133,2	133,9*	133,7	-0,2	2,1
01	Egrenage de coton	180,2	228,0	192,8	182,7	190,8	190,8	0,0	5,9

<u>Source</u>: ANSD/DSECN/DSC/BE* Données mises à jour.



i *Ç*,





Champ couvert

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : Aboubacar Sédikh BEYE Directeur général adjoint : Dr Abdou DIOUF

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : Mamadou Ngalgou KANE

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : Amath DIAGO
Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : Ramlatou DIALLO

Equipe de rédaction : Ramlatou DIALLO, Ndoffène DIOUF et Manga NDIAYE

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : Amadou SALL, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice

Valérie BADJI et Nafy KANOUTE

Diffusion : El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA



6

